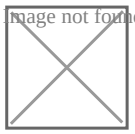

Confidentialité d'un salarié envers un employeur

Par **Pam**, le **17/06/2013** à **20:45**

Bonjour

Je voudrais savoir si un salarié à le droit de divulguer Des informations sur l'a,treprise qui l'emploi et raconter des conflits entre lui et son employeur à un à,vient salarié qui ne fait plus partie de cette entreprise depuis 3 ans

Quelles mesures peut prendre l'employeur pour arrêter tous commentaires

Merci

Par **P.M.**, le **17/06/2013** à **21:22**

Bonjour,
Si ce qui est raconté n'est pas diffamatoire et ne trahit pas des secrets professionnels ou de fabrication, je ne vois pas vraiment ce qui peut être reproché au salarié et il faudrait savoir en plus dans quel cadre ces conversations ont lieu...

Par **Pam**, le **17/06/2013** à **21:35**

Bonsoir
Je vous remercie de la rapidité de votre réponse
Il n'y a rien de diffamatoire ni de secret de fabrication
Il s'agit seulement de conflits actuels entre lui et son patron que le salarié raconte en dehors de son travail à l'occasion de rencontres avec cet ancien salarié
Je pensais que que tout ce qui se passait au sein d'une entreprise était confidentiel et que les personnes de l'extérieur n'était pas obligées de savoir se qui se passe au sein d'une entreprise
Merci

Par **P.M.**, le **17/06/2013** à **21:47**

Elle ne sont pas obligées mais on pourrait admettre par exemple que le salarié raconte cela pour recevoir des conseils et dans la mesure où il n'y a pas d'intention de dénigrement, je ne vois pas ce que l'employeur pourrait lui reprocher...

Par **Pam**, le **17/06/2013** à **21:51**

Ha d'accord je n'avais pas pense à cette issue et c'est tout à fait légitime de se renseigner.

Bonne soirée et encore merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés